

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-826

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------------|------------------|
| Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local | 0 | 0 |
| Conduite et pilotage des politiques économiques et financières | 0 | 0 |
| Facilitation et sécurisation des échanges | 1 000 000 | 0 |
| Fonction publique | 0 | 1 000 000 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 1 000 000 € du programme 148 « Fonction publique », action 02 « action sociale interministérielle » vers le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges », action 03 « préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen ».

La France doit augmenter les moyens qui permettent d'assurer sa sécurité et la sûreté de l'espace national.

Les députés François Cornut-Gentille (LR) et Rodrigue Kokouendo (LaREM) estiment dans leur rapport parlementaire sur la Seine-Saint-Denis de juillet 2018 que, pour ce seul département, les « personnes en situation irrégulière seraient entre 150.000, 250.000 voire 400.000, soit entre 8 et 20 % de la population ».

Pour que l'immigration illégale soit fermement combattue, il convient de donner davantage de moyens à cette action.